

**Noms et prénoms des enfants :**

**A conserver**

**COMMUNE D'OUZOUER SUR TREZEE  
REGLEMENT INTERIEUR  
GARDERIE PERISCOLAIRE  
2023-2024**

**Horaires de la garderie périscolaire :**

L'accueil des enfants se fait le matin et le soir, avant et après l'école, **sans inscription préalable.**

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi : **de 7h00 jusqu'à 8h50  
de 16h30 jusqu'à 18h30**

**Déroulement :**

✿ Le matin

Les surveillants mettent à disposition des jeux de société, des cartes, des livres et divers jouets. Les enfants peuvent ainsi jouer seuls ou entre eux, lire, réviser ou faire leurs devoirs s'ils le souhaitent.

Tous les enfants fréquentant la garderie le matin devront avoir pris un petit déjeuner avant leur arrivée.

✿ Le soir

Les surveillants mettent à disposition des jeux de société, des cartes, des livres et divers jouets. Les enfants peuvent ainsi jouer seuls ou entre eux, lire, réviser ou faire leurs devoirs s'ils le souhaitent.

Il est demandé aux familles de **fournir un goûter.**

Ce temps d'accueil permet aux enfants d'échanger, jouer, réviser ou faire leurs devoirs.

**RESPECT DES HORAIRES**

Il est demandé, par respect pour le temps de travail des surveillants, de venir chercher les enfants au plus tard à 18h30. En cas de retard, les responsables de l'enfant seront contactés par téléphone. Sans réponse de leur part, la mairie devra contacter la gendarmerie.

Retard des parents à la sortie de l'école : Tout enfant ne devant pas se rendre à la garderie mais que personne n'est venu chercher à 16h30, est conduit d'office à la garderie périscolaire. Les parents devront acquitter le montant correspondant aux heures de garde (toute demi-heure entamée étant due).

## **RESPONSABILITES.**

Le renseignement complet du dossier unique en mairie est indispensable pour permettre la fréquentation de la garderie.

- \* Les objets de valeur (jeux électroniques, jeux personnels ...) et l'usage du téléphone portable ne sont pas autorisés à l'intérieur de la garderie périscolaire. La mairie et le personnel déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Tout objet pointu, coupant, dangereux est strictement interdit. Le cas échéant, il serait confisqué.

## **Tarification et facturation:**

Les tarifs sont fixés par délibération au conseil municipal. Il a été décidé d'une tarification à taux d'effort basée sur le quotient familial :

- un prix plancher fixé à 1 euro l'heure, soit 0,50 euro la demi-heure.
- un prix plafond fixé à 1,80 euros l'heure, soit 0,90 la demi-heure.
- un taux d'effort fixé à 0,15 %.

Pour calculer votre tarif, vous devez multiplier votre QF par 0,15 %.

Exemple :

QUOTIENT FAMILIAL	MODE DE CALCUL	TARIFICATION HORAIRE	TARIF DE LA 1/2 HEURE
QF<670		1 euro	0,50 euro
QF=800	$800 \times 0,15 \%$	1,20 euros	0,60 euro
QF=1000	$1000 \times 0,15 \%$	1,50 euros	0,75 euros
QF>1200		1,80 euros	0,90 euros

Le ...../...../.....

Les Parents,

Un exemplaire est à retourner en mairie, après signature, date et mention « lu et approuvé ».